

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Bourgogne-Franche-Comté
88, rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105
21051 Dijon Cedex
03 80 43 97 19
bfc Dijon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    

ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE NEVERS

21 rue Gustave Mathieu
58000 Nevers
art.sacre@nievre.catholique.fr

Document imprimé avec le concours de
Fondation d'entreprise Crédit
Agriculture Centre Loire



FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

la cathédre de la
cathédrale de Nevers

Nièvre



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la restauration et la remise en place de ce mobilier unique !

◆ ◆ LE PROJET

Soutenez la restauration de la cathèdre d'Imbert de la Platière, évêque de Nevers de 1512 à 1518, et son retour dans la cathédrale Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte. Ce siège monumental de l'évêque, qui donne son nom à l'église cathédrale, ornait autrefois le chœur avant d'en être retiré à la fin du XVIII^e siècle. Conservée dans l'ancien palais épiscopal, puis exposée au musée Blandin, elle a ensuite été reléguée en réserve. Aujourd'hui, la ville de Nevers et le diocèse de Nevers s'unissent pour restaurer ce mobilier d'exception. Les travaux prévoient de traiter le bois contre les insectes qui l'attaquent, de nettoyer l'ensemble, de consolider les parties fragilisées, de reprendre les assemblages et de restituer deux panneaux manquants. Grâce à vos dons, cette cathèdre pourra retrouver la place pour laquelle elle a été conçue.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La cathèdre d'Imbert de la Platière témoigne du savoir-faire des meilleurs ateliers de menuiserie du début du XVI^e siècle. Ses panneaux sculptés, ses rinceaux entourant les armoiries de l'évêque, son dais orné de pinacles fleuris et ses accoudoirs en forme de crosse en font un élément

remarquable du mobilier liturgique. Elle doit reprendre place dans le chœur gothique de la cathédrale Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte de Nevers, au cœur de la Nièvre. Ce retour s'inscrit dans la continuité des travaux menés depuis des décennies par l'État sur la cathédrale, puis du réaménagement liturgique lancé par le diocèse en 2017. Très fréquenté, l'édifice accueille aussi des visiteurs guidés par l'association Regards sur la cathédrale et par les partenaires culturels de Nevers.

◆ ◆ LA MOBILISATION

Une fois restaurée, la cathèdre retrouvera sa vocation d'origine : être le siège solennel de l'évêque lors des célébrations. Visible par tous, elle enrichira le parcours de visite de l'un des premiers sites touristiques de la Nièvre.

Chaque don compte pour soutenir ce projet unique. Merci à vous pour votre générosité !

Montant des travaux	12 500 € TTC
Objectif de collecte	8 200 €
Début des travaux	Juillet 2026

Crédit photos © Commission d'Art sacré Nièvre - JMD



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la cathèdre de la cathédrale de Nevers

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/105468

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Bourgogne-Franche-Comté, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
la cathèdre de la cathédrale de Nevers**

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐